



Fiche métier

Capitaine de navire

Le ou la capitaine est l'officier le plus haut gradé sur un navire de pêche ou de commerce. Il ou elle est le ou la chef/fe de l'expédition maritime et le ou la représentant(e) de la compagnie. Il/elle a sous son autorité un équipage et supervise les activités réalisées à la machine et sur le pont. Il/elle s'occupe de superviser et coordonner les différentes activités. Il/elle exerce ses missions avec l'appui des autres officiers à bord.

Activités et conditions de travail

- Assurer la navigation, la conduite du navire, les manœuvres d'appareillage et d'accostage ;
- Gérer la sécurité du navire, des passagers, de l'équipage et de la cargaison ;
- Mener son équipage : déléguer les responsabilités, prendre les décisions, gérer les conflits ;
- Gérer les campagnes de pêche et choisir les lieux de pêche ;
- Participer aux opérations commerciales.

Le métier de capitaine est un travail exigeant de par l'ensemble des responsabilités qui lui incombent.

Le capitaine est embarqué sur le navire pendant des périodes relativement longues et loin de sa famille.

Compétences et qualités requises

Compétences :

- Connaître l'art et les règles de la navigation ;
- Maîtriser la sécurité du navire et de son exploitation commerciale, ainsi que la réglementation maritime ;
- Maîtriser les outils informatiques, les nouvelles technologies et l'électronique ;
- Savoir commander un équipage et prendre des décisions ;
- Posséder une solide expérience de la mer ;
- Répondre à l'aptitude physique des gens de mer.



Qualités :

- Être rigoureux et autonome ;
- Être réactif et polyvalent ;
- Avoir l'esprit d'équipe ;
- Avoir le sens de la communication ;
- Répondre à l'aptitude médicale de la médecine des gens de mer.

Salaire moyen

Le salaire moyen du capitaine de navire marchand varie de 4 500 à 7 000 euros brut par mois. Le salaire moyen brut peut différer selon la taille et la catégorie du navire sur lequel navigue le ou la capitaine. En début de carrière et sur un petit navire, le salaire se situe plutôt autour de 3 500 euros. Le capitaine de pêche perçoit entre 3000 et 6000 euros à la pêche artisanale. A la grande pêche, le capitaine peut empocher jusqu'à 10000 euros.

Formations

Plusieurs formations permettent de devenir capitaine. La formation varie selon la taille du navire sur lequel le capitaine exerce sa fonction.

Pour être capitaine, il existe quatre brevets selon la taille du navire et la zone de navigation :

- Le brevet de capitaine 200 (possibilité de commander les navires d'environ 25 mètres en navigation côtière ;
- Le brevet de capitaine 500 permet de commander les navires d'environ 40 mètres au cabotage national ;
- Le brevet de capitaine 3 000 permet de commander les navires d'environ 100 mètres au cabotage international ;
- Le brevet de capitaine qui permet de commander les grands navires du long cours.